



refus de payer la pension et garde de ma fille

Par **bernardbossy**, le 11/10/2011 à 18:28

voila je sui divorce depuis 2 ans et ma femme a la garde de notre fille de 14ans je lui verse une pension chaque mois mais je viens d'apprendre avec certitude qu'elle s'est mise a boire plus que de raison et des soiree bien arrosee se deroule dans son logement avec des fin de soiree plutot sexuel avec des jeune majeure et amis de mon fils lui aussi majeure mais lui ne se doute de rien puisque qu'il n'habite pas avec ellemais ma fille est presente dans ces moment la .. je ne parle pas et affirme pas que ma fille participe a ces jeux sexuel !! mais dans ses etat d'ebriete je me permet d'avoir un doute .. ma question est puis je supprimer la pension et la verser directement a ma fille sur un livret A par exemple et puis demander la garde de celle ci et sous quel motif ... boire n'est pas un delit a ma connaissance donc que puis je faire ? merci a vous

Par **Domil**, le 11/10/2011 à 18:52

Non, la pension est due au parent qui en a la charge.

Si votre fille est majeure, vous ne pouvez donc pas demander la résidence habituelle mais vous pouvez faire une requête au JAF pour lui payer directement la pension

si votre fille est mineure, vous ne pouvez lui payer directement la pension mais vous pouvez demander la résidence exclusive

Evidemment, vous devrez prouver vos dires ET que ça met votre fille en danger (votre ex a le droit de s'amuser sexuellement autant qu'elle en a envie, tant que ça ne met pas en danger ses enfants)